MÉDOC

Le Verdon sur Mer le 8 Novembre 2022

Les travaux présentés dans le **dossier déposé par la Communauté de Communes de Médoc Atlantique et réalisés par le groupement de bureaux d'études Egis et Casage**~~,~~ constituent une avancée significative dans la prise en compte de l'ensemble des enjeux liés aux phénomènes d'érosion de notre littoral de la Pointe du Médoc. Outre un diagnostic qui apparait sérieux, la qualité du document et sa clarté, il nous semble important de **relever que le programme de rechargement 2023-2032 porté par la Communauté de Communes cherche à s'appuyer sur une lutte douce contre l'érosion marine** du littoral Sud de Soulac-sur-Mer.

Si le document ne relève aucune incidence significative pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation des dunes littorales situées sur le projet ou à proximité immédiate, il nous semble **minimiser cependant les impacts cumulés** sur l'écosystème dunaire, fortement urbanisé par le développement (notamment du secteur sud de Soulac – l'Amélie) de ces dernières années. Le maintien de corridors, la lutte contre l'imperméabilisation des sols comme la densification des infrastructures nous semble devoir prévaloir pour garantir les capacités de résilience~~s~~ des espèces face aux impacts du changement climatique.

Il est évident, au regard des effets importants de cette érosion chronique qui provoque la disparition d'un système de dune embryonnaire ou de la dune elle-même, que la « récupération » de sables piégés par des ouvrages situés ou « importés » par des prélèvements proches semble intéressante voire indispensable pour préserver l'existant et assurer la préservation de ressources associées. Pour autant, il est important d'interroger la **durabilité de ces pratiques** et notamment de l'export de sables depuis les passes ou d'autres secteurs en **qualifiant systématiquement les impacts** sur les communautés benthiques ou espèces océaniques qui pourraient être perturbées. La mise en place d'une étude de longue durée sur le sujet et de suivis des espèces et habitats impactés nous semble s'imposer face aux enjeux économiques et sociétaux qui sont affichés (durabilité d'une forme de tourisme notamment). Afin de compenser les émissions carbone~~s~~ de ces travaux, la maîtrise d'ouvrage pourrait également s'engager dans des partenariats sur le plan local ou territorial pour la plantation de linéaires d'espèces arbustives ou arborées, notamment sur des secteurs dunaires similaires en appuyant les actions de l'ONF par exemple.

MÉDOC

Enfin, la supervision de ces travaux par un ou des écologues, comme le suivi des zones traitées après travaux nous semble également s'imposer.

Ces réserves émises, l'association peut émettre un avis favorable au programme de travaux de rechargement en sable présenté.

P.S : pour mémoire, CPIE Médoc n'est plus gestionnaire de la dune de l'Amélie depuis 2016.

Pour le Conseil d'Administration du CPIE Médoc

Le Directeur, Patrick Lapouyade